

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 3 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois mars à vingt heures trente s'est réuni, à la salle polyvalente de La Chapelle-en-Serval, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 9 février 2022, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	39
Nombre de pouvoirs	10
Nombre de votants	48

PRESENTS :

Collège des Régions : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE.

Collège des Départements : Martine BORGGOO, Gilles SELLIER.

Collège des Communes : Patrice MARCHAND, Françoise DUBREUCQ, Paule LAMOTTE, Vincent BOUCHER, Abderhamane GUERZOU, Daniel DRAY, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, Philibert de MOUSTIER, Frédéric SERVELLE, Corinne TANGE, Thierry BROCHOT, Cécile GAUVILLE-HERBET, Dominique DUFUMIER, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Daniel FROMENT, Joël BOUCHEZ, Alexis MENDOZA-RUIZ, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Jennifer MONTEIRO, Sylvie LECLAIR, Thierry PICHERY, Gérard KOTUSIK, Dominique VERDRU, Evelyne VAN HAECKE, Didier WROBLEWSKI, Hervé POTEAUX, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Juliette DE LOMBARDON, Patrick BARRETT.

Avaient donné pouvoir : Anne LEFEBVRE à Patrice MARCHAND, Virginie PARDO à Patrice MARCHAND, Pierre BEMELS à Didier WROBLEWSKI, Patrice URVOY à Vincent BOUCHER, Jean-Pierre BLAIMONT à Dominique DUFUMIER, Stéphane PETERS à Abderhamane GUERZOU, Jacques RENAUD à Jean-Marie BONTEMPS, Fabrice DALONGEVILLE à Alexis MENDOZA-RUIZ, Jérôme PINSSON à Philibert de MOUSTIER, Philippe FROIDEVAL à François DROUIN.

Assistaient également : Pierre CAUVET, délégué suppléant de BORAN-SUR-OISE, Christine COOREVITS, déléguée suppléante de SAINT-MARTIN-DU-TERTRE, Jean-Pierre NGUYEN, Adjoint au Maire de SENLIS, Jean JOPEK, Gilles SINET, Président d'AP3F, Pierre BOUILLON, ONF - Responsable de l'Unité territoriale Oise Ouest et Trois Forêts, Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Violaine LE ROUX, Déléguée territoriale au Conseil départemental du Val d'Oise, Solange DUCHARDT, Paysagiste au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND propose de démarrer la séance par la présentation du rendu des études d'aménagement paysager et de gestion écologique des cimetières.

Il accueille Benoist GARNERO du bureau d'études A Ciel ouvert et Solange DUCHARDT, Chargée de mission Paysage au Parc naturel régional, et leur cède la parole.

Solange DUCHARDT rappelle que le Parc naturel régional a mené, lors de deux programmes d'actions, des études relatives à la valorisation paysagère et la gestion écologique des cimetières, suite à de très nombreuses demandes des communes.

Elle précise que le programme d'actions 2019 a concerné principalement les communes de Creil, Montagny-Sainte-Félicité, Lamorlaye, Ver-sur-Launette et que les études du programmes 2021 sont en cours à Asnières-sur-Oise, Barbery, Coye-la-Forêt, Fleurines, Orry-la-Ville, et Saint-Vaast-de-Longmont.

Elle rappelle la mission et présente les études des communes de Creil et Lamorlaye et les actions qui ont été menées. Puis elle passe la parole à Benoist GARNERO.

Benoist GARNERO présente le constat, la méthode de travail, les fiches réalisées sur les cimetières et les études de Montagny-Sainte-Félicité et de Ver-sur-Launette ainsi que les actions menées par ces communes.

A la suite de ces présentations, un débat s'instaure.

Madame BOCOBZA, déléguée de VIARMES, regrette que, dans la plupart des cimetières, rien ne soit prévu pour l'accueil des familles.

Benoist GARNERO partage ce constat et indique que, dans les fiches, des propositions concernent l'accueil (bancs et arbres, auvent...).

Il est observé que les racines des arbres peuvent parfois endommager les caveaux et pierres tombales.

Benoist GARNERO répond qu'effectivement, il faut faire attention à ce point. Il indique que les propositions de plantation concernent surtout des arbustes ou des arbres avec un système racinaire modéré et pas des arbres de grande hauteur. Il précise qu'à Ver-sur-Launette, des arbres ont été plantés avec un feu pare racine.

Monsieur DESHAYES, Conseiller régional des Hauts-de-France et Maire de COYE-LA-FORET, estime que deux points sont difficiles à gérer pour les Maires : d'une part, la réaction des habitants quand ils estiment que des « mauvaises herbes » envahissent le cimetière, et d'autre part, le manque de place dont dispose la commune.

Benoist GARNERO affirme qu'il y a toujours des choix à faire et que tout dépend du contexte.

Monsieur DUFUMIER, délégué de FOSSES, demande si la circulation des véhicules n'est pas susceptible d'endommager les allées en herbe.

Benoist GARNERO répond que les allées principales peuvent, par exemple, rester en enrobé, mais qu'il est possible aussi d'édicter des règles pour la circulation des véhicules (par exemple, l'emploi de petits engins, roulant sur des planches amovibles en bois).

Monsieur MARCHAND constatant que l'assemblée n'a plus de questions ou d'observations, remercie Benoist GARNERO et Solange DUCHARDT pour leur présentation qui donne matière à réflexions.

Il propose de passer aux autres points de l'ordre du jour.

Il donne lecture des pouvoirs.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel DRAY est désigné secrétaire de séance.

2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal du Comité syndical du 25 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

3 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur MARCHAND rappelle que le débat d'orientations budgétaires est un exercice très formel au Parc naturel régional puisque les recettes et les postes sont inscrits dans les annexes de la Charte.

Il ajoute qu'ensuite, les opérations qui sont inscrites au budget ont déjà toutes été votées et ont fait l'objet d'une délibération.

Il rappelle également que le PNR a deux budgets :

- un budget principal avec une section de fonctionnement pour les salaires et charges des salariés, ainsi que les dépenses de fonctionnement courantes du PNR et une section d'investissement pour les quelques investissements du PNR (équipements, panneaux, Maison du Parc) ;
- un budget opérationnel où sont inscrites toutes les opérations, en fonctionnement et en investissement.

Concernant les cotisations, Monsieur MARCHAND indique que la cotisation des communes est elle aussi fixée dans les statuts, qu'elle est de 2,66 € par habitant et indexée sur l'inflation, ce qui fait 2,70 € par habitant pour 2022. Il note le mode de calcul particulier de la cotisation des communes partiellement comprises dans le PNR ainsi que de la commune de Creil.

Il souligne que le PNR n'a plus besoin de ligne de trésorerie, le fonds de roulement constitué étant suffisant.

Il recense les postes existants, en cours de recrutement et projetés en 2022, à savoir :

- 17 postes (16 postes de l'ancienne charte et un poste recruté début 2021 dans le cadre de la nouvelle Charte) ;
- Le poste à 80% du chargé de mission LEADER et du poste à mi-temps du gestionnaire LEADER (financés à 80% par l'Union Européenne) ;
- Le poste de chargé de mission « Mobilités durables » financé à 100 % par le COTTRI ;
- Un poste d'animateur de la filière bois en CDD de 2 ans (17^e poste de l'ancienne Charte) et dont le recrutement est en cours.

Il indique qu'il sera inscrit au budget, comme prévu dans les annexes de la nouvelle Charte :

- Le poste d'un deuxième chargé de mission urbanisme/architecture/paysage
- Un poste au service administratif.

Et comme envisagé dans le dossier du FEADER déposé en novembre dernier auprès de la Région Hauts-de-France :

- Un poste de chargé de mission (6 mois – recrutement en juillet) pour animer l'ensemble du programme lié à la forêt de Chantilly. Ce poste serait ouvert s'il est financé à 80% par le FEADER.

Enfin, il rappelle que seront budgétés :

- 900 heures de vacation prévues en 2022 ;
- 3 stagiaires « Bac +4 à Bac +5 ».

Il explique que 20 000 € seront inscrits en fonctionnement pour des dépenses imprévues. Il rappelle que le budget n'est pas figé, qu'il est toujours possible, en cours d'année, de faire une décision modificative, avec un vote en Comité syndical.

Il présente ensuite le DOB relatif à la section d'investissement du budget principal et au budget opérationnel qui sont constitués de toutes les opérations des programmes précédents qui ne sont pas terminées ainsi que des opérations qui ont déjà fait l'objet d'un vote en 2021 et qui seront inscrites au budget 2022.

Il souligne que, lors du vote du compte administratif, un point sur le taux d'engagement et de réalisation des opérations sera présenté.

Puis, Monsieur MARCHAND présente les annexes concernant le personnel.

Il rappelle le mode de recrutement qui se veut professionnel grâce au recours à un cabinet de recrutement et permet une totale indépendance.

Il ajoute que l'équipe du PNR est composée aussi bien de fonctionnaires que de contractuels, les compétences des candidats étant le seul critère et que l'avancée dans la grille se fait de façon identique.

Il souligne les difficultés de recrutement auxquelles le PNR est confronté, en particulier le remplacement de Jean-Marc GIROUDEAU, chargé de mission urbanisme, parti à la retraite. Il indique qu'il pensait que le Parc subissait la concurrence des EPCI importants qui embauchent des chargés de mission urbanisme en raison de l'élaboration des PLUi et de l'instruction des autorisations d'urbanisme à l'échelle intercommunale.

Il note que le niveau de rémunération au PNR est plus faible que celui pratiqué dans les grosses communes ou les EPCI. Il ajoute que c'est un sujet délicat, que si l'on augmente les salaires des nouveaux embauchés, il convient en toute logique de se poser la question des salariés déjà en place. Il souligne qu'il faudra faire des simulations, pour savoir si l'on dispose de marges de manœuvre, sans mettre en péril le fonctionnement du Parc, à long terme.

Il demande s'il y a des questions ou des observations. Aucune autre observation ou question n'est formulée.

Monsieur MARCHAND propose que le Comité syndical prenne formellement acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

A l'unanimité, le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

4 – DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT

Monsieur MARCHAND rapporte les décisions que le Bureau a prises ainsi que celles qu'il a été amené à passer, en application des décisions du Bureau ou des délibérations du Comité syndical.

5 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 22H00.

Daniel DRAY

Patrice MARCHAND

Secrétaire de séance

Président